

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 18 QUATER

À la fin de l'alinéa 10, substituer au mot :

« sont »

les mots :

« peuvent être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.